

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-15-10-1

Séance du vendredi 27 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION POLONAISE DU 3 AU 7 DÉCEMBRE 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, et ses avenants du 19 mai 2004 et du 3 décembre 2008,
- VU la délibération n°CG-2008-5-10-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil Général N° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'accueil d'une délégation polonaise du 3 au 7 décembre 2009 pour la reconduction du stand polonais au marché de Noël d'Ensisheim,

- autorise la prise en charge sur le budget départemental 2009, fonction 048 chapitre 011 nature 6185 opération 2009-F614-317 des frais générés par cette action, évalués à 3 900 €.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions